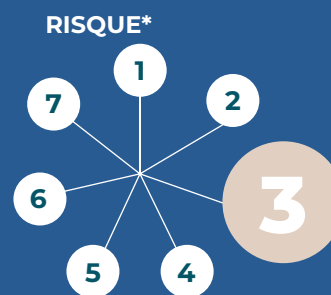


ECOFI ANNUEL

Ecofi Annuel est un FCP ISR qui permet de dynamiser sa trésorerie longue par la mise en oeuvre d'arbitrages de dettes privées.



Obligations :
90%
minimum

LE PROFIL DU FONDS

Ecofi Annuel en bref...

- Fonds obligataire investi en instruments financiers de taux libellés euros
- Fonds spécialisé dans la mise en oeuvre de stratégies d'arbitrages
- Fonds ISR** dont les émetteurs les moins vertueux sont exclus

Investir les obligations d'émetteurs privés

Investir dans les obligations privées permet d'accompagner les entreprises dans leur développement avec un risque encadré.

Le prix de l'obligation est fondé sur la solidité de l'entreprise et sa performance dépend de l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêt.

Une gestion active

Ecofi Annuel est un fonds spécialisé dans la mise en oeuvre de stratégies d'arbitrages sur supports obligataires. Le gérant cherche ainsi à tirer profit des anomalies de valorisation sur les marchés de taux.

Les émetteurs sont sélectionnés suivant une analyse crédit extrêmement rigoureuse, fondée sur l'analyse fonda-

mentale des comptes des sociétés. Les obligations éligibles peuvent ne pas être de qualité « investissement » sous conditions d'être émises par des sociétés pour lesquelles le risque de crédit et de liquidité nous semble correctement rémunéré.

Ce FCP est géré dynamiquement afin de pouvoir profiter à tout moment des opportunités de marché telles que les émissions sur le marché primaire. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPC est géré est comprise entre « -1 » et « 2 »**.

Un univers d'investissement très vaste

Le portefeuille est composé à 90% au minimum d'instruments financiers de taux libellés en euros (obligations classiques et titres de créances négociables), émis par des entreprises privées ou des États.

Les émetteurs peuvent avoir une notation de crédit inférieure à « BBB - » ou ne faire l'objet d'aucune notation, à hauteur de 25% maximum du portefeuille ; les investissements non notés sont limités à 10% de l'actif.

**La sensibilité représente la variation à la baisse de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt à la hausse.



L'analyse crédit rigoureuse permet de dynamiser le portefeuille avec des émetteurs moins bien notés de qualité."

David Jourdan,
Gérant obligataire
Gérant depuis 1996

*L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 3 en raison de son exposition au marché obligataire à court/ moyen terme de la zone Euro et/ ou OCDE. Son profil rendement/ risque est modéré.

Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso.

**Fonds ISR selon la méthodologie Ecofi, ce fonds ne dispose pas du label ISR d'Etat.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

1 Sélection de l'univers d'investissement

- ▶ **Univers initial** : obligations classiques et titres de créances négociables émis par l'État ou par des entreprises du secteur privé
- ▶ **Filtre quantitatif** : permet de remarquer les opportunités d'investissement (valorisation, rentabilité, croissance)
- ▶ **Ajustements** par la recherche interne d'Ecofi
- ▶ **Filtre ISR** :
 - Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon) et des paradis fiscaux ;
 - Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (Vigeo Eiris) et selon la Méthode I-Score ;
 - Gestion des sociétés controversées.

2 Notation des valeurs

Critères de notation

- ▶ **Analyse financière**
- ▶ **Analyse fondamentale** des cash-flows de l'entreprise
- ▶ **Analyse crédit** pour la sélection des émetteurs

3 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de la note fondamentale ;
- de l'appréciation du risque de valeur et du risque de marché ;
- de la note ISR.

Le filtre ISR Intensité 1 exclut ≈ 20% de l'univers d'analyse ESG.

LA GESTION ET LE SUIVI DU RISQUE

- La structure du portefeuille est fonction de la notation du risque et de la qualité des titres.

+ AVANTAGES

- Un fonds qui permet de dynamiser son portefeuille
- Profiter des anomalies de valorisation sur les marchés taux
- Un univers d'investissement large
- Un filtre ISR

! INCONVÉNIENTS ET RISQUES

- Risque de taux, crédit
- Risque de perte en capital, gestion des garanties
- Risque d'arbitrage de crédit et de liquidité
- Risque lié aux investissements en obligations convertibles
- Risque lié aux titres de créances subordonnés
- Risque liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, durabilité

CARACTÉRISTIQUES

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances négociables libellés en euro

Code ISIN : FR0007462833

Forme juridique : OPCVM - UCITS IV

Classification SFDR : Article 8

Dépositaire / Conservateur : Caceis BANK France

Valorisateur : Caceis FUND Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 14 décembre 1990

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro et/ ou OCDE

Indice de référence : La gestion de FCP ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le FCP ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire. Néanmoins, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'€STR.

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J)(cours inconnu) - Règlement J+1

Valeur initiale de la part : 15 244,90 euros - Division du nominal par 200 le 13 avril 2005

Frais de gestion : 0,45% TTC maximum de l'actif net (hors parts ou actions d'OPC gérés par Ecofi de classification AMF autre que "monétaire" ou "monétaire court terme")

Commissions de souscription/rachat : Acquises et non acquises : néant

CONTACT : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Avertissement : Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPC qui y est décrit. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement la documentation réglementaire de l'OPC et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI. Seuls le prospectus de l'OPC et son DICI ainsi que ses derniers états financiers font foi. Ces documents sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 22 rue Joubert - 75009 Paris. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elle ne sont notamment pas constantes dans le temps. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.